

# RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE EN AFRIQUE : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES THÉRAPEUTIQUES,

Guei Simplicie KOUA (Université Alassane Ouattara Bouaké - RCI)  
simpkguei@yahoo.fr

## Résumé

La communication environnementale est un préalable à la prise de décision en faveur de l'environnement et à l'adoption des attitudes écoresponsables. Cependant en Afrique, il se pose un problème de canaux spécialisés afin de mieux coordonner et structurer l'information environnementale, ou encore couvrir l'actualité relative à l'environnement. Bien plus, l'absence d'une volonté politique et d'un cadre juridique précis, en matière d'accès à l'information environnementale, constitue un obstacle au développement de la communication environnementale en Afrique. L'intérêt de cette contribution est de mettre en évidence le rôle axial que les réseaux sociaux numériques peuvent jouer pour surmonter ces défis sans pourtant succomber au greenwashing. À partir des méthodes critique et démonstrative, nous montrerons comment le digital peut favoriser non seulement une communication environnementale participative et inclusive en Afrique, mais aussi permettre l'éveil d'une conscience environnementale et l'adoption de comportements écocitoyens.

**Mots clés :** Afrique, communication environnementale, écoresponsable, greenwashing, réseaux sociaux

## SOCIAL NETWORKS AND ENVIRONMENTAL COMMUNICATION IN AFRICA: DIAGNOSIS AND THERAPEUTIC PERSPECTIVES

### Abstract

Environmental communication is a prerequisite for decision-making in favor of the environment and the adoption of eco-responsible attitudes. However, in Africa, there is a problem of specialized channels in order to better coordinate and structure environmental information, or to cover current events relating to the environment. Moreover, the absence of political will and a precise legal framework for access to environmental information constitutes an obstacle to the development of environmental communication in Africa. The interest of this contribution is to highlight the pivotal role that digital social networks can play in overcoming these challenges without succumbing to greenwashing. Based on critical and demonstrative methods, we will show how digital can not only promote participatory and inclusive environmental communication in Africa, but also allow the awakening of environmental awareness and the adoption of eco-citizen behaviors.

**Keywords:** Africa, environmental communication, eco-responsible, greenwashing, social networks

### Introduction

La communication environnementale est un préalable à la prise de décision en matière d'environnement et un levier des actions écoresponsables. Le *Rapport du club des juristes* ne semble pas mieux affirmer le rôle axial de l'information dans la

protection de l'environnement lorsqu'il la considère comme le « moteur de l'action environnementale » (2014, p. 16). En effet, les problèmes environnementaux globaux dont nous sommes cernés présentement font nécessairement appel à des actions qui, pour être efficaces, demandent un bon diagnostic et, donc, la disponibilité de données fiables à même de susciter la responsabilité et impulser des politiques environnementales efficaces. D'ailleurs, selon les auteurs du Rapport du club des juristes, il est impossible d'agir sans disposer au préalable d'un diagnostic. De plus, aucun diagnostic n'est possible sans données fiables et pertinentes, collectées, croisées et analysées. Ils parviennent alors à la conclusion selon laquelle « l'information est la matière première des décideurs, qu'ils soient publics ou privés, économiques ou citoyens » (Rapport du club des juristes 2014, p. 16). Les notions de responsabilité, de droit et de politiques environnementales sont la résultante d'une prise de conscience collective à partir des informations relatives aux atteintes causées à l'environnement et aux dommages que nous sommes en mesure de lui infliger. L'information est alors essentielle dans la gestion de la crise environnementale si bien qu'elle est le ferment de l'action judiciaire en faveur de l'environnement.

On comprend dès lors les raisons pour lesquelles l'accès à l'information est inscrit au nombre des 169 cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 définis par les Nations Unies. La résolution adoptée le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale de cette organisation admet que pour atteindre les objectifs du développement durable à l'horizon 2030, il faut nécessairement « accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020 » (Nations Unies, 2015, p. 22, cible 9.c). L'idéal est de faire de l'information un bien commun mondial accessible à tous. Dans une société dite de l'information, un tel plaidoyer garde tout son sens d'autant plus que l'information a un enjeu économique, politique et social, et se présente comme un instrument essentiel dans les prises de décisions ainsi que dans l'élaboration des politiques de gouvernance environnementale, de progrès social et de développement économique.

Cependant en Afrique, l'accès à l'information, en générale et celle relative à l'environnement en particulier, souffre des maux de toute sorte. Il se pose, de fait, un problème de canaux spécialisés afin de mieux coordonner et structurer l'information environnementale, ou encore couvrir l'actualité relative à l'environnement. Si on y ajoute les barrières culturelles, économiques et linguistiques, on peut se rendre à l'évidence des multiples défis relatifs à la démocratisation de l'information en contexte africain. En plus de ces nombreux défis, Rosaline Njike Nyanjou ajoute « le manque de volonté politique des gouvernants, l'absence de modernisation des centres de documentation, (...), l'État détient le monopole des données statistiques qui permettent de faire les projections et la planification pour le développement durable » (R. N. Nyanjou, 2008, p. 2). Il ressort de ce constat que la gestion de l'information n'est ni équilibrée ni transparente ni mieux structurée en Afrique. Les réseaux sociaux numériques ne seraient-ils pas

à même de surmonter ces innombrables défis à la démocratisation de l'information environnementale ? Dans quelle mesure peuvent-ils favoriser une communication environnementale efficiente ? Quels pourraient être les différents obstacles à la digitalisation de l'information environnementale et par quel moyen pouvons-nous les surmonter ?

La conviction qui fonde notre analyse est que les réseaux sociaux numériques, parce qu'ils sont accessibles, transparents et interactifs, peuvent favoriser la démocratisation de l'information environnementale. L'objectif de cette contribution est d'encourager l'appropriation des réseaux sociaux numériques dans le développement de la communication environnementale en Afrique, sans pourtant succomber au greenwashing. Pour atteindre notre objectif, nous allons structurer notre travail autour de deux axes. À partir d'une approche critique, nous dévoilerons, dans la première partie, les obstacles à la démocratisation de l'information environnementale en Afrique. Dans la seconde partie, nous démontrerons le rôle essentiel des réseaux sociaux dans le développement d'une communication environnementale inclusive et participative, et proposerons des solutions afin de relever le défi d'une digitalisation responsable de l'information environnementale.

## **1. Regard panoramique sur l'état de la communication environnementale en Afrique**

La communication environnementale se rapporte à la transmission de message ou d'un ensemble d'informations relatives à l'environnement. Thierry Libaert précise que son histoire est étroitement liée au traitement médiatique depuis la catastrophe du Torrey Canyon, aux contestations anti-industrielles sous l'égide des grandes associations environnementales, comme France Nature Environnement ou les Amis de la Terre en 1969 et Greenpeace en 1971. Son institutionnalisation dans les politiques publiques, du moins au plan international, s'est faite avec la première conférence des Nations unies sur l'environnement à Stockholm en 1972 et la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) la même année. Les catastrophes consécutives au cours de la seconde moitié des années 1980, comme la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, en 1986, l'accident chimique de Bâle, en 1986, ou encore la marée noire sur les côtes de l'Alaska, en 1989, ainsi que l'apparition des problématiques de destruction de la couche d'ozone, des pluies acides, de la déforestation et du réchauffement climatique sous-tendent l'inscription de la communication environnementale dans la sphère publique où elle ne s'installe définitivement qu'au début des années 1990, précisément à la suite du sommet de Rio, en 1992 (T. Libaert, 2016).

Bien que la communication environnementale ait eu un succès notable au plan international, elle reste cependant moins développée en Afrique. Cette partie nous permettra de mettre en évidence quelques réalités qui entravent son implémentation et les défis qui se poseraient à sa digitalisation en contexte africain.

## **1.1. Dysfonctionnements institutionnels et déficit de l'information environnementale en Afrique**

La communication de l'information environnementale est en constante évolution à l'échelle mondiale. Toutefois, en Afrique, elle est confrontée à des défis majeurs au nombre desquels on note « l'absence d'un cadre juridique universel contraignant sur le droit à l'information environnementale » (K. Zaouaq, 2016, p. 58). On se rend à l'évidence d'une absence de dispositions juridiques précises et fiables en matière d'accès à l'information environnementale en Afrique. À ce vide juridique s'ajoutent d'autres maux, « notamment la corruption, le manque de transparence, l'absence d'une vraie volonté politique chez les décideurs, la bureaucratie, une liberté de la presse bafouée, un journalisme d'investigation et d'information en matière d'environnement non encouragé, etc. » (K. Zaouaq, 2016, p. 59). Les dysfonctionnements de l'administration dans la plupart des États africains avec la mauvaise gestion ou l'absence d'une démocratie environnementale qui s'y ajoute affectent la diffusion de l'information environnementale sur le continent et surtout au sein des États.

Somme toute, dans un contexte où la corruption et la bureaucratie règnent maîtresses, où la transparence et la liberté d'expression sont souvent mises à rude épreuve, l'accès à l'information devient problématique. On assiste à un manque de médias spécialisés dans la couverture de l'actualité environnementale. Ceux qui existent peinent à exercer leur devoir régalien, faute de soutien financier et d'accompagnement adéquat. En réalité, les réseaux d'information environnementale sont souvent confrontés à des difficultés de financement qui empiètent sur leurs activités et souvent les condamnent au déclin. Ainsi, dans le cas du Réseau africain d'information sur l'environnement (RAIE<sup>1</sup>), « le manque de fonds pour financer les activités du réseau a limité sa capacité à répondre aux besoins de ses membres et à assurer l'exécution de ses principales fonctions » (PNUE, GRID-Arendal, 2013, p. 7). En plus de cet état de fait, « l'accès aux données et à l'information par l'intermédiaire de portails et de centres d'archivage dédiés a continué de poser problème » (PNUE, GRID-Arendal, 2013, p. 7). Cette situation a affaibli les activités du réseau et le niveau de communication entre les pays membres. Et pourtant, ce réseau, depuis sa création, a été un maillon essentiel à la promotion des échanges d'information environnementale au niveau local, national et à l'échelle du continent. Il a contribué à l'élaboration de nombreux rapports nationaux sur l'état de l'environnement, dont le second rapport sur "L'avenir de l'environnement en

---

<sup>1</sup> Le Réseau africain d'information sur l'environnement (RAIE) a été mis en place en 2003 par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Il est un cadre de production d'informations, d'élaboration de rapports périodiques en vue de soutenir le processus " Avenir de l'environnement en Afrique". Pour remédier aux difficultés rencontrées par le réseau, le PNUE/DEWA et le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, en collaboration avec le GRID-Arendal, ont modifié la structure, les programmes et les activités du réseau afin de le renforcer ; ce qui lui a valu le changement d'acronyme pour devenir le RIE-Afrique.

Afrique", en 2006. Il a également renforcé l'implication et la participation de l'Afrique aux rapports mondiaux sur l'environnement, notamment au rapport sur "L'avenir de l'environnement mondial". Il serait alors loisible de conclure que son rôle dans l'information sur l'environnement et l'intégration de la dimension environnementale à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques au niveau national fut indéniable.

Face à cet état que présentent les canaux de communication environnementale, il n'est pas surprenant de constater que l'information environnementale n'est pas souvent mieux structurée et bien consolidée à l'échelle du continent. De fait, « en Afrique, la qualité de l'information varie énormément selon les pays et les institutions. La qualité des données officielles n'est pas toujours contrôlée et il n'existe pas non plus de système visant à mesurer la qualité des données disponibles dans les différents secteurs ou pays » (PNUE, GRID-Arendal, 2013, p. 6). L'absence d'une évaluation rigoureuse de la qualité des données officielles témoigne de l'inexistence d'un plan stratégique de communication environnementale au niveau de nombreux États, voire à l'échelle du continent. Le manque de volonté politique conjugué à une absence de collaboration entre les pays et les institutions dans le domaine de l'information environnementale entraînent une défaillance dans le système de collecte et de contrôle des données relatives à l'environnement en Afrique. Cet état de fait affecte la qualité de l'information environnementale qui, en fin de compte, laisse à désirer.

Au regard des écueils de la communication environnementale en Afrique, il est nécessaire, en dehors des sciences de l'information et de la communication, que les sciences humaines et sociales, les sciences de gestion et les sciences de l'environnement s'impliquent davantage dans la diffusion de l'information environnementale. Il est indéniable que l'environnement est une réalité à la fois historique, géographique, économique, politique, culturelle, etc. Dans ces conditions, la communication environnementale doit adopter une démarche pluridisciplinaire qui consiste à intégrer les apports des autres disciplines. Dans cette logique, Thierry Libaert (2016, p. 16) estime que « la communication environnementale doit s'analyser, en dehors même du champ des sciences de l'information et de la communication, par l'apport de nombreuses autres disciplines ». Dans la mesure où l'information environnementale n'est pas une prérogative des sciences de l'information et de la communication, une collaboration entre les journalistes et les experts en questions environnementales peut permettre à l'information environnementale d'être scientifiquement fondée.

La communication environnementale a le mérite de se prévaloir des sciences de l'environnement, de la philosophie, de la sociologie, de l'économie politique, des sciences de l'éducation, des sciences de l'information et de la communication et des sciences de la terre et du vivant ; parce que non seulement la crise écologique se noue à la crise sociale et est fonction de nos choix socio-politiques, mais aussi sa maîtrise dépend de notre savoir, savoir-faire et savoir-être à l'égard de l'environnement. Gildas Bonnel ne saurait mieux le dire lorsque, parlant de la communication

environnementale, il admet que « les sujets qu'elle aborde intéressent tout le monde, interpellent le citoyen, le consommateur, l'entreprise, le monde associatif, les pouvoirs publics et chacun d'eux à des niveaux de conscience et de responsabilité croisés » (G. Bonnel, p. 109). Cette dimension transversale qui la caractérise nécessite, en Afrique, l'implication des spécialistes des sciences sociales, des sciences de l'environnement et ceux des technologies de l'information pour créer un cadre propice à la transformation des connaissances de sorte à les rendre accessibles aux décideurs et aux citoyens, éventuellement.

En somme, en Afrique, la communication environnementale est confrontée à de multiples obstacles. Les dysfonctionnements institutionnels, le manque de moyens financiers pour soutenir les agents et les institutions qui s'y intéressent, la mauvaise gouvernance environnementale, le vide juridique au niveau des États et à l'échelle du continent, etc. sont autant de problèmes qui empêchent la démocratisation de l'information environnementale. D'autres défis demeurent en dépit de l'avènement de l'Internet et des réseaux sociaux numériques qui faciliteraient l'accès à l'information grâce à la digitalisation de la communication.

## **1.2. Défis de la digitalisation de l'information environnementale en Afrique**

La digitalisation de l'information environnementale se heurte à de nombreux obstacles en Afrique. Il est vrai que la transformation numérique des sociétés africaines évolue rapidement. Si l'on s'en tient à l'indice d'accès numérique amélioré, pour rendre intelligible la transformation numérique en cours, on se rend à l'évidence que la pénétration d'internet se développe graduellement grâce à la connectivité mobile. Cependant, d'importants écarts subsistent aussi bien entre les régions qu'au sein des pays ou encore entre l'Afrique et le reste du monde. La quasi-totalité des personnes qui ne sont toujours pas connectées à l'Internet vivent dans les pays en développement et plus précisément dans les pays moins avancés (PMA). Le dernier rapport des Nations Unies indique qu'« en 2022, 90 % de la population des pays développés utilisaient Internet. Le chiffre pour les autres pays en développement est de près de 66 % et il tombe à seulement 36 % pour les PMA » (Nations Unies, 2023a, p. 3). Ce tableau montre les profondes inégalités en matière d'accès et d'utilisation de l'Internet. Dans de telles conditions, l'accès à l'information environnementale via les réseaux sociaux numériques devient problématique.

Il faut aussi faire remarquer que la couverture réseau à l'échelle mondiale ne va pas nécessairement de pair avec l'utilisation de l'Internet en Afrique. Selon la Banque mondiale (2023), en dépit d'une évolution notable de la disponibilité de l'internet mobile, on note un retard dans la couverture de l'infrastructure internet et dans l'amélioration de la qualité des services disponibles, comparativement aux autres régions du monde. Les écarts dans la disponibilité de services numériques de qualité restent un problème dans tous les pays d'Afrique, en particulier dans les zones reculées et plus pauvres. Pour le dire autrement, « alors qu'en moyenne, 84 % de la population des pays d'Afrique subsaharienne bénéficiaient d'au moins un certain niveau de disponibilité de l'internet mobile 3G et que 63 % disposaient d'un

certain niveau de services 4G, seuls 22 % utilisaient les services internet mobiles à la fin de 2021 » (Banque mondiale, 2023, p. 7).

On comprend qu'il y a trois ans en arrière, moins du tiers de la population africaine avait accès au réseau internet disponible. La situation ne s'est pas améliorée pourtant. Ces disparités persistent encore toujours lorsqu'il s'agit d'accès à l'internet haut débit. Ainsi, « 30 % de la population rurale africaine n'est toujours pas couverte par le haut débit mobile » (Nations Unies, 2023a, p. 3). Le déficit de couverture réseau, la mauvaise qualité d'internet et le manque d'infrastructures en matière de technologies de l'information et de la communication sont autant d'obstacles à l'accès et à l'usage d'internet en Afrique.

Ces chiffres montrent que l'internet n'est pas à portée de main dans les pays d'Afrique. La couverture réseau disponible n'est pas à même d'endiguer les problèmes liés à l'accès à internet et, par conséquent, répondre aux attentes des utilisateurs. Même les populations urbaines vivant à proximité des réseaux internet haut débit n'en bénéficient pas toujours à cause des obstacles tels que le faible niveau de l'éducation, le manque de culture numérique, la pauvreté, etc. ; c'est du moins ce qui ressort du dernier Rapport des Nations Unies qui souligne que « le manque de culture numérique, la compréhension limitée des avantages de l'utilisation d'Internet et son coût élevé sont les principales raisons de la non-utilisation d'Internet » (Nations Unies, 2023a, p. 3). Au-delà des disparités de ressources qualifiées en Afrique, le coût élevé d'internet est un facteur moins négligeable dans un continent où la misère côtoie le destin de la majorité des populations. En effet, « en Afrique, le coût de l'utilisation des données mobiles est plus de trois fois supérieur au coût moyen mondial » (Nations Unies, 2023a, p. 3). De telles réalités rendent hypothétiques les possibilités de la démocratisation de l'information environnementale, en tout cas, par le moyen de sa digitalisation. À cette liste, si on y ajoute le « manque de contenu adapté aux besoins et à la langue de la communauté locale » (Nations Unies, 2023a, p. 3), on se rend à l'évidence que les barrières s'épaississent et les possibilités d'accès à l'information environnementale s'émacient.

En définitive, les barrières linguistiques, le manque de culture numérique, l'inadéquation entre les contenus diffusés et les attentes des populations, les disparités sociales et le coût exorbitant des données internet sont des obstacles à un usage productif de l'internet. Les populations se trouvent alors limitées lorsqu'il s'agit, par exemple, de l'utiliser en faveur de la communication environnementale, du développement durable et du développement personnel et professionnel. Cependant, ces facteurs, s'ils sont à remédier, ne doivent pas faire perdre de vue le rôle essentiel que les réseaux sociaux numériques peuvent jouer dans le développement de la communication environnementale en Afrique.

## **2. Réseaux sociaux numériques, une parade aux problèmes d'accès à l'information environnementale**

Les réseaux sociaux numériques, mieux structurés et exploités, sont un moyen propice à la disponibilité et à l'accessibilité de l'information environnementale. Toutefois, la digitalisation de la communication relative à l'environnement peut se heurter à des défis majeurs qui en appellent à des dispositions éthiques. La suite de notre analyse, en plus de montrer la portée des réseaux sociaux numériques dans la démocratisation de l'information environnementale, met en évidence les probables défis et propose des solutions à même d'y remédier.

### **2.1. Réseaux sociaux et démocratisation de l'information environnementale**

Les réseaux sociaux numériques constituent un atout pour la diffusion de l'information environnementale, parce qu'ils sont facilement accessibles via l'internet, permettent d'atteindre un public toujours plus important et de partager l'information à temps réel. Un utilisateur peut partout et à tout moment consulter ou diffuser des informations, parfois mises à disposition gratuitement, via l'ordinateur portable, le smartphone et la tablette tactile. Avec l'internet et les réseaux sociaux numériques, l'utilisateur est en constante interaction avec l'information d'autant plus qu'il a un accès continu à l'information qui existe à profusion. On comprend dès lors que l'Internet et les réseaux sociaux numériques peuvent jouer un rôle important dans la distribution massive d'information afin de prévenir des risques de catastrophe écologique ou faire prendre conscience aux individus leur responsabilité environnementale.

Bien plus, l'accès et le partage de l'information et du savoir, à travers les réseaux sociaux numériques, peuvent favoriser une gouvernance environnementale contributive et participative, fondée sur une prise de décision partagée. Les réseaux sociaux peuvent faciliter la concertation dans la prise de décision et dans l'élaboration des choix et des politiques publics en faveur de l'environnement. C'est d'ailleurs ce qu'illustre la création de contenus en ligne sur l'adaptation des zones côtières aux impacts des changements et de la variabilité climatiques. L'objectif de cette initiative est, d'une part, de trouver un moyen de communication approprié, capable d'atteindre la multitude de communautés côtières. D'autre part, il s'agit de mettre à la disposition de ces communautés, de manière utile et compréhensive, les connaissances des études de cas pouvant leur permettre de s'adapter durablement aux changements climatiques et à l'augmentation du niveau de la mer en zone côtière. Comme le précisent Sébastien Weissenberger et Omer Chouinard, auteurs de cette initiative,

l'approche à travers Internet présente plusieurs avantages qui vont de la portée mondiale au sein de la francophonie au gain d'économie des communautés (augmentation de la capacité d'adaptation), en passant par la gratuité et l'indépendance de bibliothèques, le réseautage entre communautés, la mutualisation



d'expériences, la dissémination des savoirs et habiletés (S. Weissenberger et O. Chouinard, 2015).

Cette disposition constitue une opportunité de diffusion, d'échange d'informations et d'expériences et une entreprise riche en enseignement aussi bien pour les apprenants que pour les enseignants et les chercheurs. Cette communication de connaissances peut aider les acteurs impliqués dans le processus d'adaptation. Il s'agit, en effet, de permettre aux individus et aux communautés de faire face aux problèmes environnementaux globaux. À l'instar de cette initiative, les gouvernements, les ONG et les organismes préoccupés par les questions écologiques peuvent, en ligne, mettre en place les outils d'échange et de partage des stratégies et des décisions en matière de gestion et de protection de l'environnement. Une telle disposition peut combler le déficit de ressources humaines lorsqu'il s'agit des questions de pollutions, de dégradation de la biodiversité et de la couche d'ozone.

Au regard de ce qui précède, on comprend que les réseaux sociaux numériques peuvent encourager des actions de prévention, de réparation, de répression, de conservation ou d'incitation à l'égard des catastrophes et des risques environnementaux tels que le réchauffement climatique, la perte de la biodiversité, la prolifération des déchets, la désertification, la déforestation ; car, non seulement ils peuvent faciliter l'accès à des données fiables et à des informations judicieuses, mais aussi exposer à la fois les mauvaises pratiques, les lacunes, les solutions et les savoirs et savoir-faire dans ces domaines. Des inquiétudes demeurent cependant, dans la mesure où les réseaux sociaux numériques peuvent faciliter la diffusion d'informations parfois fausses. Avec le développement de l'Intelligence Artificielle, une telle menace peut prendre des proportions inquiétantes. C'est sur cet état de fait que le PNUD attire notre attention dans son rapport de 2022 qui laisse comprendre que

l'IA est de plus en plus performante pour fabriquer de fausses informations et alimenter la diffusion de la désinformation. Il suffit de voir comment les réseaux antagonistes génératifs créent de toutes pièces des contenus audio et vidéo. Grâce aux applications, il est désormais facile d'utiliser ces technologies pour fabriquer des hypertrucages. En 2016, plus de 50 % du trafic Internet était généré par des inforobots (PNUD, 2022, p. 52).

Des individus et des entreprises peuvent dès lors recourir aux réseaux sociaux pour propager de fausses informations et procéder au greenwashing ou instaurer une atmosphère anxiogène. Il importe alors d'envisager des mesures en vue d'une communication environnementale responsable.

## **2.2. Vers une digitalisation responsable de la communication environnementale**

Les obstacles à la démocratisation de l'information environnementale et le risque d'écoblanchiment à l'ère du numérique nécessitent une digitalisation responsable de la communication environnementale. Celle-ci doit se faire par l'adoption des normes éthiques en faveur de la mobilisation du potentiel des réseaux sociaux numériques au service de la gouvernance environnementale et du

développement durable. Pour y parvenir, la communication environnementale doit s'inscrire dans une perspective éthique, surtout une éthique de la sollicitude dont le mobile consiste à voir dans la vulnérabilité et la fragilité des autres un appel à l'aide ou à la bienveillance. Dans un contexte de disparité multidimensionnelle, l'engagement vis-à-vis des personnes qui n'ont ni les moyens ni les aptitudes ni les compétences ni les habiletés pour profiter des bienfaits qu'offrent l'internet et les réseaux sociaux numériques devient une obligation morale.

Cette disposition s'impose parce que les disparités d'accès aux technologies numériques et le manque de compétence en ce domaine peuvent défier toutes les nobles ambitions d'en faire un usage responsable ; ce qui, en conséquence, pourrait compromettre les conditions propices à l'implémentation d'un développement durable. C'est pour prémunir les conditions favorables à l'accès et au bon usage du numérique qu'en prélude au "sommet de l'avenir" prévu en septembre 2024, le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a rédigé une note d'orientation qui plaide en faveur d'un pacte numérique mondial centré sur l'humain. Il écrit : « Je propose l'établissement d'un Pacte numérique mondial qui définirait des principes, des objectifs et des actions visant à promouvoir un avenir numérique ouvert, libre, sûr et centré sur l'être humain, ancré dans les droits humains universels et permettant d'atteindre les objectifs de développement durable » (Nations Unies, 2023b, p. 5). Ce que vise Guterres, c'est la réduction des effets pervers des technologies numériques aussi bien sur la société que sur le milieu naturel, dans une perspective de durabilité. Pour y parvenir, il propose la mutualisation de l'accès et de l'utilisation des technologies numériques. Pour lui, « il faut une coopération mondiale et multipartite pour éviter que les inégalités numériques deviennent irréversibles et abyssales » (Nations Unies, 2023b, p. 5). Guterres plaide pour une vision commune de la coopération numérique à l'échelle mondiale dans un cadre inclusif afin de « combler les fossés existant dans les domaines du numérique, des données et de l'innovation, et mettre en place une gouvernance indispensable à un avenir numérique durable » (Nations Unies, 2023b, p. 2). En effet, il existe des disparités de plusieurs ordres dans le domaine du numérique qui, si elles ne sont pas réduites, risquent de maintenir une atmosphère d'incertitude et de méfiance à l'échelle mondiale.

Au-delà des inégalités liées au coût de l'utilisation des données numériques, telles que susmentionnées, on peut noter d'autres formes d'inégalités dont celles relatives à l'innovation dans les technologies numériques, d'autant plus que les niveaux de connaissance des pays dans les technologies de l'information et de la communication ne sont pas synchronisés dans le temps. Avec le développement actuel des systèmes et des réseaux intelligents autonomes, de l'intelligence artificielle générative, des monnaies numériques etc., les opportunités qu'offre l'internet sont loin de profiter à tous dans un monde marqué par de profondes disparités en matière d'éducation numérique. Avec la montée des droits de propriété intellectuelle, un autre défi majeur consiste à savoir comment établir un équilibre entre l'accès aux savoirs et le respect desdits droits. En conséquence, « la plupart des

savoirs les plus récents ne sont accessibles qu'à ceux qui ont les moyens d'y accéder, au détriment des usagers des pays en développement et des pays les moins avancés » (UNESCO, 2011, p. 5). C'est donc à juste titre que le secrétaire général des Nations Unies encourage « des initiatives visant à élargir les possibilités d'apprentissage numérique public au moyen de ressources éducatives libres et ouvertes mises à la disposition des enseignants, des apprenants et des familles dans les zones rurales et urbaines » (Nations Unies, 2023b, p. 6). L'objectif est de mettre en place une connectivité universelle profitable à tout le monde et en toute sécurité, grâce à la disponibilité des infrastructures compatibles, de qualité et durables, une couverture globale, abordable et sûre et l'existence de capacités et d'un savoir-faire numérique.

Avec le coût prohibitif des processus de numérisation dans les pays en développement et le manque de compétences en ce domaine, un appui permanent du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, aux activités relatives à la communication environnementale, est nécessaire. Les États aussi bien que les acteurs de la communication environnementale doivent rechercher des partenariats, des fonds afin d'améliorer les plateformes de recherche sur la communication environnementale. Dans la recherche d'un numérique socialement et écologiquement durable,

des réseaux, tels que la Coalition pour le numérique au service de la durabilité environnementale, animée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, peuvent contribuer à promouvoir des normes communes de durabilité et l'accès aux données environnementales, ainsi qu'à aligner les incitations pour accélérer les transitions vertes (Nations Unies, 2023b, p. 7).

Cette coalition mise en place en mars 2021 vise à orienter les technologies numériques vers la résolution des problèmes écologiques globaux tels que la crise climatique, la perte de la biodiversité, les pollutions, etc. en vue d'un développement écologiquement et socialement durable. Le but ultime de la coalition est de mettre la numérisation de nos sociétés au service de l'agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 ; ce qui exige l'adoption des normes mondiales en matière de données environnementales.

Au total, l'Afrique doit adopter, aujourd'hui, les normes mondiales en matière de communication environnementale. L'aide précieuse que constituent les technologies numériques en matière d'autonomisation et de démocratisation de l'information plaident pour un appui des professionnels de la communication environnementale à intégrer raisonnablement l'Internet dans leurs pratiques communicationnelles. De plus, il est impérieux de favoriser un accès équitable et sûr à l'internet et aux réseaux sociaux numériques, d'autant plus que ceux-ci peuvent exposer à la fois les problèmes environnementaux et les solutions qui leur sont commensurables. Cependant, en Afrique, comme susdit, la fracture numérique est en partie liée aux facteurs linguistiques tels que la prédominance de l'anglais ou du français dans le cyberspace, au détriment des langues endogènes. Bien plus, le contenu environnemental souffre d'un manque de crédibilité eu égard au manque de données scientifiques fiables. Face à cette inadéquation, il est nécessaire de veiller à

la disponibilité des contenus de qualité et leur disponibilité dans les langues locales. Dans un contexte de développement exponentiel des technologies de l'information et de la communication, il est utile de mettre en place des laboratoires virtuels pour mettre à profit les technologies les plus récentes en matière de la communication environnementale. Pour mieux structurer et coordonner l'information au niveau local ou national, voire régional, il faut la mise en place d'un réseau des communicateurs et journalistes environnementaux, et leur implication dans les différentes activités relatives à l'environnement. Pour que ces réseaux viennent à bout de leurs tâches, il est nécessaire de veiller au développement et à la mise en place, à l'échelle nationale et régionale, d'un plan stratégique de communication environnementale.

## **Conclusion**

En somme, en Afrique, les dysfonctionnements institutionnels, le manque de moyens financiers, l'absence de dispositions juridiques précises et contraignantes, relativement à la communication environnementale, au niveau des États et à l'échelle du continent, etc. sont autant de problèmes qui empêchent la démocratisation de l'information environnementale. Face à ces défis, les réseaux sociaux numériques, à cause de leur accessibilité, de leur disponibilité et de leur transparence se présentent comme une solution louable quant à l'accessibilité de l'information environnementale. Les réseaux sociaux numériques peuvent aussi encourager les actions de protection de l'environnement tout en exposant à la fois les mauvaises pratiques, les lacunes et les solutions, les savoirs et savoir-faire dans le domaine environnemental.

Cependant, la digitalisation de l'information environnementale se heurte à des barrières linguistiques, culturelles, éducationnelles et économiques préjudiciables à un usage productif de l'Internet, par exemple, l'utiliser en faveur de la communication environnementale et du développement durable. Les réseaux sociaux numériques peuvent aussi faciliter la diffusion d'informations parfois fausses. Des individus et des entreprises peuvent recourir aux réseaux sociaux pour propager de fausses informations et procéder au greenwashing ou instaurer une atmosphère anxieuse dans le seul but de préserver leurs intérêts économiques et ou politiques. Toutes ces réalités exigent un accompagnement éthique de la digitalisation de l'information environnementale fondé sur la responsabilité et la solidarité.

Dans un contexte de développement exponentiel des technologies de l'information et de la communication, il est utile de mettre en place des laboratoires virtuels pour mettre à profit les technologies les plus récentes en matière de la communication environnementale. Pour mieux structurer et coordonner l'information au niveau local ou national, voire régional, il faut la mise en place d'un réseau des communicateurs et journalistes environnementaux, et leur implication dans les différentes activités relatives à l'environnement. Pour que ces réseaux viennent à bout de leurs tâches, il est nécessaire de veiller au développement et à la mise en place, par chaque État, d'un plan stratégique de communication

environnementale favorable à la disponibilité des contenus de qualité et leur disponibilité dans les langues locales.

### Références bibliographiques

Banque mondiale, 2023, *Afrique numérique. Transformation technologique pour l'emploi*, Banque mondiale, Washington.

BONNEL Gildas, 2016, « L'enjeu environnemental : une chance pour la communication » in LIBAERT Thierry (dir.), *La communication environnementale*, Paris, CNRS Éditions, pp. 109-113.

LIBAERT Thierry (dir.), 2016, *La communication environnementale*, Paris, CNRS Éditions.

Nations Unies, 2023a, *Le commerce électronique dans une perspective de genre et de développement*, Nations Unies, Genève.

Nations Unies, 2023b, *Notre Programme commun. Note d'orientation n°5. Un Pacte numérique mondial – un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde*, Nations Unies, Genève.

Nations Unies, 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Nations Unies, Genève.

NJIKE Nyanjou Rosaline, 2008, « Les problèmes d'accessibilité à l'information pour le développement en Afrique centrale: quel rôle les centres de documentation et d'information devront jouer ? » in <https://archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/147-Njike%20-fr.pdf>, consulter le 18 janvier 2024.

PNUD, 2022, *Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées : Façonner notre avenir dans un monde en mutation*, PNUD, New York.

PNUE et GRID-Arendal, 2013, *Renforcement du Réseau africain d'information sur l'environnement*, Nairobi, Kenya, PNUE.

Rapport du Club des juristes, 2014, *Mieux informer et être informé sur l'environnement*, Paris, Club des juristes.

UNESCO, 2011, *Réflexion et analyse de l'UNESCO sur l'internet*, Paris, UNESCO.

WEISSENBERGER Sébastien et CHOUINARD Omer, 2015, « Le rôle d'Internet et des technologies de l'information et de la communication dans le partage de connaissances sur l'adaptation des communautés côtières aux changements climatiques : retour sur l'expérience de création d'un contenu en ligne » in *Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 23, novembre 2015, version numérique, disponible sur <https://journals.openedition.org/vertigo/16748>, consulté le 20 novembre 2024.

ZAOUAQ Karim, 2016, « Le droit à l'information environnementale et le développement durable en Afrique », in *Afrique durable 2030*, vol. 2, pp. 48-61.